**Biosécurité en élevage avicole**

*BROUR A.*

*2010 Mannouba.*

*emnabrour@gmail.com*

**Résumé**

Dans un premier temps, des rappels épidémiologiques généraux seront présentés afin de bien comprendre les axes de biosécurité. Ces rappels s’intéressent aux notions de sensibilité et de réceptivité, aux sources d’agents pathogènes et à leur résistance dans le milieu extérieur, ainsi qu’aux modes de transmission dans le cas des maladies contagieuses et non contagieuses.

Ensuite, nous nous intéresserons à la biosécurité, qui par définition désigne l’ensemble des mesures visant à réduire le risque d’introduction et de propagation d’organismes pathogènes. Elle se base sur la règle des « 5 B ». Ses principes sont la ségrégation, le nettoyage et la désinfection.

Il s’agit d’une part de la biosécurité externe (limiter l’introduction du pathogène), avec l’isolement des bâtiments, le contrôle des animaux, des véhicules, du personnel, des visiteurs de l’élevage et des animaux nuisibles, et d’autre part, de la biosécurité interne (limiter la propagation à l’intérieur du même élevage ou à d’autres élevages) avec la gestion des pathologies, qu’elle soit réglementée ou non, la gestion des cadavres et les principes de la désinfection.

Enfin, nous confronterons ces données bibliographiques avec plusieurs articles récents afin avoir de nouvelles données du terrain avec l’émergence et la résistance de plusieurs agents pathogènes en élevage avicole.

Mots-clés : Biosécurité – Elevages avicoles – Gestion sanitaire